

7 questions pour comprendre

Alain Cotten, Anglade

QUESTIONS CONCERNANT LE DEBAT PUBLIC

1. De quoi débat-on ?

La Commission particulière du débat public annonce qu'elle doit recueillir des réponses à trois questions :

- 1) Faut-il un grand contournement ?
- 2) Par l'Est ou par l'Ouest ?
- 3) Quels en sont les enjeux permettant de définir un cahier des charges ?

Or la première question (le grand contournement sera autoroutier) et la seconde (il se fera vraisemblablement par l'Ouest) semblent déjà réglées par les décideurs : État, Région, Département, CUB.

Attend-on du public qu'il réalise un cahier des charges ?

2. Un débat est-il contradictoire par nature ?

On peut penser qu'un débat, par nature, est étayé par un argumentaire non orienté, présentant au moins deux points de vue.

Le dossier du maître d'ouvrage, financé par l'État, est bien fait. Où est l'étude complémentaire (je dis bien étude, pas 'paroles d'acteurs') qui apporte la nécessaire argumentation contradictoire ?

3. En quoi le débat public participe t-il à la démocratie ?

Sachant que la démocratie est un système politique qui permet aux citoyens d'être représentés par leurs pairs qu'ils ont élu ;

mais ayant constaté que les élus (CUB, CG33, CR Aquitaine, CdC...) ont déjà pris leur décision sur le fait qu'il doit y avoir un grand contournement, on peut s'interroger : en quoi le débat public participe t-il à la démocratie ?

QUESTIONS CONCERNANT LES CHOIX ECONOMIQUES

4. Le transit routier, facteur de développement économique ?

Quel est le pourcentage de poids lourds ne faisant que transiter dans le département ?

En quoi faciliter ce transit peut-il être bénéfique pour la région ?

5. Quels fonds pour une politique européenne ?

Le grand contournement a pour but de faciliter le transport des marchandises à l'échelle de l'Europe. Quel est le pourcentage de poids lourds assurant ce transport sur grande distance ? Envisage t-on un co-financement par l'Union européenne à la même hauteur ?

6. Un financement public au profit des entreprises privées ?

Le grand contournement bénéficiera pour l'essentiel aux entreprises privées (construction puis exploitation de l'autoroute ; transporteurs routiers).

Quelle est la part du public et celle du privé

- a) dans le financement des études et des travaux ?
- b) dans l'exploitation du nouveau tronçon d'autoroute ?

7. Peut-on raisonner en dehors des options économiques qui nous gouvernent ?

Pour répondre à la question "Faut-il un grand contournement ?", il faut se replacer dans un contexte plus large : celui de l'économie de marché qui fait que le stock des usines françaises et européennes se trouvent dans les poids lourds circulants.

Le ministère de l'équipement, le Conseil régional, le Conseil général ont-ils un quelconque pouvoir vis à vis de ce choix économique ? Envisage t-on seulement de débattre de cette option libérale ? En conséquence, la première question du 'débat' n'est-elle déjà pas réglée avant même d'être posée ?